

MAIRIE DE ROUSSET

12 rue de la mairie

05190 ROUSSET



Tél:04.92.54.45.50

Mel : mairiederousset@gmail.com

Compte rendu du conseil Municipal en date du 30 juillet 2020

Les services de la préfecture n'ayant pas validé les délibérations prises lors du Conseil Municipal extraordinaire du 08 juillet 2020 (Raison invoquée : il n'a pas été mentionné le caractère extraordinaire de la réunion auprès du Conseil en début de séance) l'ensemble des délibérations sont reprises.

Il est demandé par madame le maire si une modification est demandée par l'un des conseillers.

Sans demande exprimée les délibérations sont reprises sans modification par rapport aux initiales

Attribution des terrains rue de la mairie :

Lot 1 : M.LANDRY Stéphane

Lot 2 : M.MARTINI Stéphane

Lot 3 : Le compromis a été signé à l'office Notarial de TALLARD (cf delib 02/2020) avec M. et Mme Holtzer

Lot 6 et 7 : M.LAGARDE Jean-Paul

Lot 4 : En attente de la vente de leur résidence principale, M. et Mme Dupond Sargier ne peuvent pas s'engager fermement sur l'acquisition de ce terrain. Décision sera prise en commission

Lot 5 : Pas d'option sur ce lot

➡ Suite à une question de Madame Chainé : A ce jour aucun projet n'est arrêté concernant le boudrome de Rousset. Aucune suppression en cours.

Attribution des garages :

La priorité est donnée aux habitants de la commune. Un ordre de priorité est respecté : de la demande la plus ancienne à la plus récente.

Suite au départ de M.MALTESE, le garage n°1 au 12 rue de la mairie est loué à M.POMMIER Florian.

Personnel :

1/

Le CDD de la secrétaire arrivant à terme début septembre, la question est posée de reconduire en CDI ou titulariser l'agent. 9 voix pour la titularisation, 2 voix contre (favorables à un CDI)

➡ La question est posée de savoir si une déclaration de vacance d'emploi a été faite en vue de la création de poste (cela sera fait lors du prochain conseil municipal)

M.ROMANO a proposé un CDI avec 300€ d'augmentation. La proposition a été refusée par le Conseil qui préfère la titularisation.

2/

L'agent Technique embauché au 01 juillet fini son contrat au 31 Août.

Une proposition de CDD durant le congé maladie de l'agent titulaire est proposée : vote à l'unanimité.

Recensement :

L'année 2021 sera une année de recensement pour la commune. Un agent coordinateur doit être désigné : Mme Cynthia MOREL se propose : vote à l'unanimité

Un agent recenseur devra être recruté d'ici l'automne.

Cimetière

Une demande a été faite pour une concession au cimetière. Avant de donner une réponse favorable les registres vont être consultés afin de vérifier les emplacements restants.

DM (Décisions modificatives)

Pour l'opération 317 des lampadaires, un dépassement de crédit de 2190 € a été constaté ainsi que pour l'opération 323 concernant le parc de trente pas (facture de 2019 passée en 2020) pour 150 000€. Les écritures comptables (d'un compte à un autre) vont être faites afin de pallier aux dépassements de crédits.

La dépense globale reste inchangée, ces modifications n'étant que des écritures comptables.

M.ROMANO s'abstient sur les DM.

QUESTIONS DIVERSES

- La collecte des déchets par l'agent communal auprès de certains administrés en ayant fait la demande doit être repensée.

La question sera débattue en commission « vie locale » pour décider de la façon de réévaluer ce « service exceptionnel ».

M.ROMANO est contre l'arrêt de la collecte car pour lui « c'est du service à la personne ».

- A la demande de Mme NESCI qui souhaitait louer la salle des fêtes (ce qui n'est pas possible en ce moment au vu de la crise sanitaire liée au COVID-19), le Conseil décide de lui prêter les chaises et les tables.